

Table des matières

Avant-propos

Les régimes complémentaires de pension ont dix ans	7
---	---

Origines de la loi du 8 juin 1999 et évolutions

Pierre DOYEN	9
--------------	---

Section 1. En Belgique avant la loi Colla	11
---	----

Sous-section 1. L'assurance de groupe	11
---------------------------------------	----

§ 1 ^{er} . La réglementation du 5 juillet 1985	11
---	----

A. Le règlement de pension (article 59)	12
---	----

B. L'affiliation (article 60)	12
-------------------------------	----

C. Un fonds de financement (article 61)	12
---	----

D. Financement minimum (article 62)	13
-------------------------------------	----

E. Capitalisation individuelle (article 65)	13
---	----

F. Droits acquis (articles 64 et 67)	13
--------------------------------------	----

G. Droit au rachat (article 68)	14
---------------------------------	----

H. Cessation du paiement des primes (article 69)	14
--	----

I. Contrat personnel (article 70)	15
-----------------------------------	----

J. Attribution bénéficiaire (article 73)	15
--	----

§ 2. La réglementation du 17 décembre 1992	15
--	----

A. Instauration de l'assurance de groupe (article 50)	15
---	----

B. Capitalisation individuelle – Capitalisation collective (article 52)	16
--	----

C. Financement minimum (articles 55 et s.)	16
--	----

D. Fonds de financement (article 58)	17
--------------------------------------	----

E. Droits acquis (article 59)	17
-------------------------------	----

F. Assurances de groupe liées à des fonds d'investissement (article 71)	17
--	----

Sous-section 2. Le fonds de pension	18
-------------------------------------	----

A. Le règlement de pension (article 11)	18
---	----

B. Affiliation (article 12)	19
-----------------------------	----

C. Financement (article 13)	19
-----------------------------	----

D. Prestations (article 14)	19
-----------------------------	----

E. Bénéficiaires (article 16)	19
-------------------------------	----

Section 2. La loi Colla	20
-------------------------	----

Section 3. Les points de comparaison	20
Sous-section 1. Le champ d'application des lois	21
§ 1 ^{er} . En Belgique	21
§ 2. Au Grand-Duché	21
§ 3. L'évolution en Belgique	22
A. Suppression de tout cadre légal pour indépendants	23
B. Structure hiérarchisée	24
Sous-section 2. L'instauration d'un plan de pension	26
§ 1 ^{er} . En Belgique	26
§ 2. Au Grand-Duché	27
§ 3. L'évolution en Belgique	27
§ 4. L'évolution au Luxembourg	28
Sous-section 3. L'affiliation à un plan de pension	28
§ 1 ^{er} . Les principes	28
A. En Belgique	28
B. Au Grand-Duché	29
§ 2. Conditions d'affiliation	29
A. En Belgique	29
B. Au Grand-Duché	31
C. L'évolution en Belgique	34
D. L'évolution au Luxembourg	36
Sous-section 4. La protection des droits des affiliés	39
§ 1 ^{er} . En Belgique	39
A. Le financement du plan de pension	39
B. L'information des affiliés	39
C. Les droits acquis	39
§ 2. Au Grand-Duché	40
A. Le financement du plan de pension	40
B. L'information des affiliés	44
C. Les droits acquis	45
§ 3. L'évolution en Belgique	46
A. Le financement du plan de pension	46
B. L'information annuelle	47
C. La garantie de rendement minimum	49
D. Les droits acquis	50
§ 4. L'évolution au Grand-Duché	52
Sous-section 5. Participation des affiliés	53
§ 1 ^{er} . En Belgique	53

§ 2. Au Grand-Duché	54
§ 3. L'évolution en Belgique	55
§ 4. L'évolution au Luxembourg	56
Sous-section 6. Modification et abrogation d'un plan de pension	57
§ 1 ^{er} . En Belgique	57
§ 2. Au Grand-Duché	58
§ 3. L'évolution en Belgique	60
§ 4. L'évolution au Luxembourg	62
Sous-section 7. En cas de départ de l'entreprise	63
§ 1 ^{er} . En Belgique	63
A. La procédure	63
B. Les options possibles	64
§ 2. Au Grand-Duché	66
A. Transfert vers un autre régime complémentaire de pension	67
B. Transfert vers un régime dûment agréé	68
§ 3. L'évolution en Belgique	68
§ 4. L'évolution au Luxembourg	71
Histoire de dix ans de contrôle	
Jean-Paul WICTOR	73
Sommaire	73
Section 1. Quelques indications chiffrées sur l'assurance pension professionnelle luxembourgeoise	74
§ 1 ^{er} . L'évolution de 1999 à 2009 du nombre des entreprises offrant un R.C.P. à leurs salariés	74
§ 2. L'évolution du nombre des affiliés aux régimes complémentaires de pension créés par les entreprises du secteur privé	76
§ 3. L'évolution du pourcentage de la population active couverte par les régimes complémentaires de pension créés par les entreprises du secteur privé	77
§ 4. Comment juger le degré de pénétration des R.C.P. dans le monde des salariés occupés au Luxembourg?	78
Section 2. Le sort du contrôle durant le processus de maturation de la loi sur les régimes complémentaires de pension (L.R.C.P.) (1980-1999)	81

Section 3. Le défi représenté par le contrôle des R.C.P. au début de l'an 2000 et les options prises pour relever ce défi	85
Section 4. Le lancement du logiciel Pencom	87
§ 1 ^{er} . Les engagements et leur financement	87
§ 2. Les cotisations dues au PSVaG (article 27 de la L.R.C.P.)	88
§ 3. Les informations destinées au PSVaG en cas d'insolvabilité (article 28 de la L.R.C.P.)	88
§ 4. Le montant déductible fiscalement dans le chef de l'entreprise (article 31 L.R.C.P.)	88
§ 5. La collecte d'informations (point 3 de l'article 30 de la L.R.C.P.)	89
Section 5. L'allègement du contrôle à la suite du goulet d'étranglement de 2002 dans le contrôle des cas individuels	90
Section 6. Vers l'alimentation du logiciel Pencom : élaboration et discussion du D.A.P. de 2005 à 2006	91
Section 7. Une étape imprévue dans le développement de Pencom : l'élaboration du D.E.R. de 2006 à 2008	94
Section 8. La remise en cause du logiciel pour raisons de simplification administrative (2007-2009)	95
Section 9. Présentation de l'évolution de la charge de travail des vérificateurs du service des pensions complémentaires de l'I.G.S.S.	97

Les régimes complémentaires de pension sous l'aspect du droit du travail

Louis BERNS et Philippe SCHMIT	99
Section 1. Quelques éléments introductifs	100
Sous-section 1. Qualification juridique	100
§ 1 ^{er} . Jurisprudence communautaire	100
§ 2. Jurisprudence nationale	101
Sous-section 2. Application de la loi dans le temps	102
Section 2. Les régimes complémentaires de pension au cours de la relation de travail	103
Sous-section 1. Le principe de non-discrimination	103
§ 1 ^{er} . Critères de discrimination prohibés	103
A. Discriminations fondées sur le sexe	103

B. Discriminations prohibées en vertu de la loi du 28 novembre 2006	104
C. Discriminations fondées sur l'âge	104
D. Discriminations face aux travailleurs se déplaçant au sein de l'Union européenne	105
E. Discriminations fondées sur la nature de l'emploi	106
§ 2. Entorses au principe de non-discrimination	106
§ 3. Difficultés pratiques en matière de lutte contre la discrimination	107
Sous-section 2. L'incidence du détachement du bénéficiaire	107
Sous-section 3. L'incidence d'un transfert d'entreprise	108
Sous-section 4. Possibilités de modification du régime complémentaire de pension	109
Sous-section 5. Compétence judiciaire en cas de litige	112
Section 3. La fin des relations de travail et les régimes complémentaires de pension	114
Sous-section 1. Droit à l'information	114
Sous-section 2. Choix se présentant au salarié	114
§ 1 ^{er} . Maintien des droits acquis	114
§ 2. Rachat des droits acquis	115
§ 3. Transfert individuel des droits acquis	115
Sous-section 3. Hypothèses particulières	116
§ 1 ^{er} . Faillite de l'employeur	116
§ 2. Licenciement abusif	116
Sous-section 4. Impact du statut unique	117
Les enjeux internationaux de la fiscalité des retraites complémentaires au Luxembourg	
Anne-Christine LUSSIE	119
Section 1. Les principes directeurs de la fiscalité des pensions complémentaires	119
Sous-section 1. Les versements constitutifs patronaux et personnels	120
§ 1 ^{er} . Fiscalité des versements constitutifs de pensions complémentaires et détachement d'un travailleur salarié à l'étranger	121
A. Bases légales	121
B. Applications pratiques et frictions potentielles	122

Sous-section 2. La gestion des réserves	123
Sous-section 3. Les prestations	124
§ 1 ^{er} . Les frictions en situation transnationale	124
Section 2. La double imposition internationale et les conventions contre la double imposition	125
Sous-section 1. Les remèdes à la double imposition	125
§ 1 ^{er} . Mesures de droit interne	125
§ 2. Les conventions préventives de double imposition	125
Sous-section 2. Les principes généraux de la convention-modèle de l'O.C.D.E. en matière de pensions privées	126
Sous-section 3. L'analyse des dispositions relatives aux pensions privées dans les conventions conclues par le Luxembourg	127
§ 1 ^{er} . Les problèmes concrets	129
A. La prestation versée sous forme de capital	129
B. La prestation versée sous forme d'arrérages périodiques	130
Sous-section 4. Les aménagements envisageables des conventions contre la double imposition	132
§ 1 ^{er} . La taxation des pensions privées	132
A. Dispositions autorisant exclusivement l'imposition des paiements de pension dans l'État de la source	133
B. Dispositions autorisant l'imposition des paiements de pension dans l'État de la source à titre non exclusif	133
C. Dispositions autorisant une imposition limitée des pensions dans l'État de la source	133
D. Dispositions autorisant l'imposition des paiements de pension dans l'État de la source uniquement lorsque l'État de la résidence ne les impose pas	133
§ 2. Autres aspects	133
A. La déductibilité des cotisations dans une situation transnationale (détachement à l'étranger)	134
B. Le transfert transnational de réserves de pension	136
C. L'exonération des revenus attribués à un fonds de pension	137
Section 3. Le droit communautaire	138
Sous-section 1. L'imposition d'une prestation issue de versements déjà taxés dans un autre État membre	139
§ 1 ^{er} . L'entrave	139

A. La cohérence du système fiscal national de l'État membre qui prétendrait imposer une pension déjà taxée dans un autre État membre ?	139
B. La réduction des recettes fiscales de l'État	140
C. La prévention du risque de fraude	141
D. L'efficacité des contrôles	141
§ 2. La discrimination	141
Sous-section 2. L'exonération de revenus distribués à un fonds de pension établi dans un autre État membre	142
Section 4. La règle <i>non bis in idem</i>	143

Évolution du *design* et du financement des régimes complémentaires de pension entre 1999 et 2009

Martine VAN PEER et Harold HÉLARD	153
Section 1. États des lieux en 1999	153
Section 2. Les principaux objectifs de la loi du 8 juin 1999	154
§ 1 ^{er} . Protéger les droits des affiliés (droits acquis – information)	154
§ 2. Insolvabilité	155
§ 3. Obligation de financement minimum et plan de financement	155
§ 4. Gestionnaire agréé	156
§ 5. Autorités de contrôle	156
§ 6. Nouvelle règle fiscale (principe TEE – limite 20%)	156
§ 7. Trois véhicules sur un pied d'égalité	157
Section 3. Première période : mise en conformité	157
Section 4. Deuxième période : accélération des transformations en contributions définies et unités de compte	158
§ 1 ^{er} . Contributions définies	158
§ 2. Unités de compte	158
§ 3. Externalisation du financement du régime	159
§ 4. Effets de la législation ?	159
Section 5. Troisième période : période de crise financière	160
§ 1 ^{er} . Régime interne à prestations définies	161
§ 2. Régime à prestations définies financé en assurance de groupe	161

§ 3. Régime à prestations définies financé dans un fonds de pension	161
§ 4. Régime interne à contributions définies	162
§ 5. Régime à contributions définies financé en assurance de groupe	162
§ 6. Régime à contributions définies financé dans un fonds de pension	162
§ 7. Fonds de pension externes – Plans de redressement	162
§ 8. Inquiétudes des affiliés ou des employeurs	163
A. Plans internes – Couverture du PSVaG	163
B. Fonds de pension externes – Le <i>sponsor</i> supplée	163
C. Compagnie d'assurances – Risque de faillite	164
§ 9. Rémunération variable	164
§ 10. Diminution du plan	165
Section 6. Retour aux fondamentaux	165
§ 1 ^{er} . Revenu de remplacement	165
§ 2. Encouragement par l'État	166
§ 3. Protection des affiliés	166
§ 4. Intégrer le plan dans l'entreprise	167
§ 5. Le régime en réponse à un besoin de couverture	167
§ 6. Le taux garanti : pour quelle période ?	168
Section 7. Perspectives	169
§ 1 ^{er} . Migration vers les régimes à contributions définies	169
§ 2. Impôt de 20,9% sur le financement	169
§ 3. Simplification de la limite fiscale des 20%	169
§ 4. Formalités	170
§ 5. Agrément du gestionnaire	170
§ 6. Liberté de l'employeur	170

L'encadrement des fonds de pension dans une perspective paneuropéenne : bilan et perspectives

Anne CONTRERAS	171
Section 1. Le cadre juridique luxembourgeois	173
Sous-section 1. Structures juridiques	173
§ 1 ^{er} . Les Fonds C.S.S.F.	173
A. Types de prestations	174
B. Contrôle du véhicule	175

§ 2. Les Fonds CAA	175
Sous-section 2. Règles de fonctionnement	176
§ 1 ^{er} . Compartiments multiples	176
§ 2. La conservation des actifs	177
§ 3. La gestion du fonds de pension	177
§ 4. Les restrictions d'investissement	178
§ 5. Garantie de l'employeur	179
Section 2. L'activité transnationale des fonds de pension	181
Sous-section 1. Le principe de l'activité transnationale	181
§ 1 ^{er} . Le passeport européen	181
§ 2. Le marché européen des fonds de pension en chiffre	182
Sous-section 2. Les défis de l'activité transnationale des fonds de pension	184
§ 1 ^{er} . L'absence d'harmonisation fiscale, mais la fin des discriminations	185
§ 2. L'application de la directive	187
Conclusion	189
Expérience, bilan et perspectives des entreprises	
Les régimes complémentaires de pension	
Pierre BLEY	191
§ 1 ^{er} . L'état des lieux de l'institution des régimes complémentaires de pension	191
§ 2. Les recommandations visant à favoriser l'épanouissement des pensions complémentaires	193
A. Au niveau national	193
B. Au niveau européen	196